



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 19 h 20, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-12-269

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 20**

### **OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019
  - 8.2 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes
  - 8.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019
  - 8.4 Abrogation de la résolution numéro 2016-06-138 intitulée : Demande de dérogation mineure - DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava
  - 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-122 - 203, chemin Dainava
  - 8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2018-118 - 180, chemin Benny
  - 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-119 - 8, chemin du lac Fiddler
  - 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-120 - 10, chemin Cardinal
  - 8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-121 - 1032, chemin Tamaracouta
  - 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2018-123 - 10, chemin du Bonheur
  - 8.11 Dossier PIIA 2018-023 : Construction d'un garage non adossé sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur
  - 8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le chemin Pierre
  - 8.13 Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité de Mille-Isles de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163
  - 8.14 Autorisation de signer le reçu de quittance et la transaction pour le dossier no. 700-22-036117-165
  - 8.15 Autorisation de signer l'ordre de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
  - 8.16 Prolongation du mandat de WSP relatif aux travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
  - 8.17 Prolongation du mandat de surveillance en résidence et de contrôle qualitatif des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
  - 8.18 Autorisation de payer la demande de paiement numéro 1 à David Riddell Excavation Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
  - 8.19 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin du lac Hughes en 2017
  - 8.20 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin Cambria en 2017
  - 8.21 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés pour l'année 2018 : Association des Propriétaires du lac Dainava Inc.
  - 8.22 Contrat pour l'aménagement du sous-sol de la salle communautaire
  - 8.23 Sécurité civile - demande d'aide financière
  - 8.24 Dérogation de mise en concurrence concernant l'entente de location du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
  - 8.25 Autorisation de signer l'entente de location du poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

- 8.26 Rémunération 2019 du personnel du Service de sécurité incendie
- 8.27 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers
- 8.28 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8.29 Autorisation de signer une entente dans le dossier d'un employé de la municipalité
- 8.30 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre
- 8.31 Démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs
- 8.32 Affichage du poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.33 Embauche d'une ressource temporaire à temps partiel au poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.34 Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière
- 8.35 Embauche de monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.36 Embauche de madame Gabrielle Raymond à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.37 Embauche de monsieur Frédérik Dansereau à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.38 Autorisation de signer le Protocole d'entente avec la Maison de la Famille Au cœur des générations d'Argenteuil pour le programme de Famille en Action
- 8.39 Contribution à la Fondation Pallia-Vie
- 8.40 Appui aux franco-ontariens pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## 2. Adoption des procès-verbaux

2018-12-270

### 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-12-271

### 3. **Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2018 totalisant **160 828.96 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de novembre 2018 et en approuve les paiements.

**ADOPTÉE.**

## 4. États financiers

### 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2018.

## 5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

## 6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

### Communication :

Le prochain Info-Mille-Isles express est en cours de finalisation et vous sera envoyé d'ici la mi-décembre.

### Voirie et infrastructure :

Les travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury sont terminés pour l'année 2018 et reprendront au printemps 2019. Il sera ouvert à la circulation pour l'été 2019.

### Sécurité publique :

Les formations de deux nouveaux pompiers niveau 1 ont été reportées faute de participation régionale.

Les pompiers ont effectués 34 sorties entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2018.

### Loisirs et vie communautaire :

Le dépouillement de l'arbre de Noël aura lieu samedi prochain, le 8 décembre.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

## Urbanisme :

s.o.

## Environnement :

s.o.

## Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Les derniers mois ont été exigeants tant pour le personnel que pour les membres du conseil en raison, entre autres des modifications administratives et réglementaires imposées par les deux paliers de gouvernements, que ce soit dans le cadre de la loi sur la gouvernance de proximité, des objectifs environnementaux (PGMR), de l'entrée en vigueur de la loi sur le cannabis, sans compter sur les différents congés maladie, départs et embauches. Je le souligne car tous ont mis l'épaule à la roue afin de répondre adéquatement aux services aux citoyens. Elles et ils méritent mes et vos remerciements.

Des dossiers qui relèvent de la MRC. Le dossier Internet haute-vitesse accompagné de la téléphonie et de la télévision progresse comme espéré.

Un autre dossier en place suite au travail conjoint de notre directrice générale et de moi-même afin que la MRC assure son rôle pour réinstaurer après 20 ans la « vente pour taxes ». Les municipalités peuvent faire des ventes par shérif, seules les MRC peuvent faire des ventes pour taxes. Mille-Isles a convaincu la direction de la MRC et le conseil des maires de la MRC du bien fondé d'exercer cette option. Nous avons soumis 11 dossiers pour analyse. De ces 11 dossiers, 8 propriétaires ont décidé de payer leur dû avant la vente ce qui représente un apport de plus de 25 000 \$. Seulement quelques propriétés devraient faire l'objet d'une vente pour taxes. Nous souhaitons que la MRC maintienne cette pratique aux 3 ans pour le bénéfice des municipalités.

## **7. Dépôt de rapports**

### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2018.

### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie***

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2018.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

**7.3** *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre pour l'année 2018.*

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

**8. Affaires diverses**

2018-12-272

**8.1** *Adoption du règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019*

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 7 novembre 2018 par monsieur Howard Sauvé et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été présenté au public ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ; c. C-27.1)* ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019.

**ADOPTÉE.**

2018-12-273

**8.2** *Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes*

**Considérant** que la Loi sur les normes du travail (LNT, c N-1.1) prévoit que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**Considérant** qu'en juin 2018, l'Assemblée nationale adoptait la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail (projet de loi n° 176) qui précise que le harcèlement comprend une « conduite harcelante » se manifestant aussi par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel ;

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les municipalités doivent avoir adopté et rendre disponible à leurs salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant entre autres un volet concernant les conduites harcelantes qui se manifestent aussi par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** la politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes déposé au conseil le 5 décembre 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-12-274

### **8.3 Adoption du calendrier des séances pour l'année 2019**

**Considérant** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* précise que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Les séances se tiendront le 1<sup>er</sup> mercredi du mois et débuteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront le mercredi précédent la séance ordinaire du :

- |                       |               |
|-----------------------|---------------|
| • 9 janvier           | • 3 juillet   |
| • 6 février           | • 7 août      |
| • 6 mars              | • 4 septembre |
| • 3 avril             | • 2 octobre   |
| • 1 <sup>er</sup> mai | • 6 novembre  |
| • 5 juin              | • 4 décembre  |

**DE FIXER** la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2020 au mercredi 18 décembre 2019 ;

**DE DÉTERMINER QUE** le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong ;

**DE PUBLIER** le contenu du présent calendrier conformément à la loi.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-275

**8.4 Abrogation de la résolution numéro 2016-06-138 intitulée « Demande de dérogation mineure - DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava »**

**Considérant** qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2016-06-138 ;

**Considérant** que l'abrogation est justifiée par le fait que des éléments établis dans les conditions d'approbation de la résolution ont été modifiés ;

**Considérant** qu'une résolution pour remplacer la résolution abrogée est adoptée séance tenante ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABROGER** la résolution 2016-06-138.

**ADOPTÉE.**

2018-12-276

**8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-122 – 203, chemin Dainava**

**Considérant** que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal afin de transformer le solarium 3 saisons en véranda 4 saisons sur la propriété située au 203, chemin Dainava ;

**Considérant** que l'agrandissement du bâtiment se situe dans la bande de protection riveraine à une distance de 6,57 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Dainava plutôt qu'à une distance de 15 mètres ;

**Considérant** que l'agrandissement du bâtiment a entraîné la réfection et l'agrandissement de la galerie, laquelle est désormais située à 3,84 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Dainava comparativement à une distance de 4,07 mètres avant les travaux en 2005 ;

**Considérant** que l'agrandissement du bâtiment a également entraîné l'agrandissement de la galerie vers l'espace de stationnement ;

**Considérant** que le propriétaire prévoit modifier les dimensions de la galerie agrandie sans autorisation afin qu'elle respecte la distance minimale de 6 mètres requise de la ligne latérale de propriété ;

**Considérant** que monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, a préparé un plan de localisation portant la minute 13 683 en date du 5 novembre 2018, lequel est joint à la présente pour référence future ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-122 sur la propriété située au 203, chemin Dainava, aux conditions suivantes :

- a) *Que le propriétaire effectue les modifications mentionnées dans la présente résolution afin que la galerie soit située à une distance de 6 mètres de la ligne latérale de propriété ;*
- b) *Que la bande de protection riveraine, excluant l'empiétement autorisé, soit laissée à l'état naturel conformément à la réglementation en vigueur.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2018-12-277

### **8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2018-118 – 180, chemin Benny**

**Considérant** que la demande vise à permettre l'implantation d'une pergola (gazebo) en cour avant sur la propriété située au 180, chemin Benny ;

**Considérant** que les propriétaires souhaitent faire un aménagement de leur terrain pour y vivre de façon plus agréable ;

**Considérant** que la résidence est située à environ 60 mètres de la ligne avant de la propriété et située en partie dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Fiddler ;

**Considérant** que l'espace disponible situé en cour latérale ou arrière selon les exigences de la réglementation est limité ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-118 sur la propriété située au 180, chemin Benny, afin de permettre l'implantation d'une pergola (gazebo) en cour avant de la propriété, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-278

### **8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-119 – 8, chemin du lac Fiddler**

**Considérant** que la demande vise à permettre l'empiètement d'un mur de soutènement dans la bande de protection riveraine du lac Fiddler et du cour d'eau intermittent longeant la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler ;

**Considérant** que le mur de soutènement est situé à 13,17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Fiddler et à 12,15 mètres du cours d'eau intermittent plutôt qu'à 15 mètres ;

**Considérant** que le mur de soutènement ne peut être retiré car il retient l'installation sanitaire desservant la propriété ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-119 sur la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler afin d'autoriser l'empiètement du mur de soutènement, lequel est situé à 13,17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Fiddler et à 12,15 mètres du cour d'eau intermittent.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2018-12-279

### **8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-120 – 10, chemin Cardinal**

**Considérant** que la demande vise à autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre en cour avant sur la propriété située au 10, chemin Cardinal ;

**Considérant** que l'emplacement prévu de la piscine est déjà déboisé et évite un déboisement supplémentaire ;

**Considérant** que malgré l'implantation de la piscine à l'endroit prévu, celle-ci n'est pas visible du chemin ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-120 sur la propriété située au 10, chemin Cardinal, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2018-12-280

### **8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-121 – 1032, chemin Tamaracouta**

**Considérant** que la demande vise à régulariser l'implantation de bâtiments existants sur la propriété située au 1032, chemin Tamaracouta ;

**Considérant** qu'il y a sur la propriété un bâtiment d'utilité situé à une distance de 3,58 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à une distance de 15 mètres ainsi qu'une remise située à 3,95 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à une distance de 5 mètres ;

**Considérant** qu'il y a une distance de 0,28 mètres entre la remise et l'abri à bois plutôt que 2 mètres ;

**Considérant** qu'il y a une 4<sup>ème</sup> construction accessoire qui est utilisée comme toilette sèche avec lavabo et que tous les bâtiments accessoires n'ont pas un revêtement extérieur uniforme ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-121 sur la propriété située au 1032, chemin Tamaracouta visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment d'utilité à une distance de 3,58 mètres de la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

ligne de lot arrière, l'implantation d'une remise située à une distance de 3,95 mètres de la ligne de lot arrière et une distance de 0,28 mètres entre la remise et l'abri à bois, aux conditions suivantes :

- a) *Que le revêtement extérieur des bâtiments accessoires soit modifié afin qu'il soit uniforme et identique à celui de la résidence ;*
- b) *Que la construction accessoire servant de toilette sèche avec lavabo soit retiré de la propriété.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2018-12-281

### **8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2018-123 – 10, chemin du Bonheur**

**Considérant** que la demande vise à permettre un coefficient d'emprise au sol de 13,43 % plutôt que 10 % tel qu'autorisé à la réglementation sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur ;

**Considérant** que le coefficient d'emprise au sol indique la proportion maximale de la superficie du terrain pouvant être construite par rapport à la superficie totale du terrain ;

**Considérant** que pour un lot dérogatoire de par sa superficie, le coefficient d'emprise au sol est de 10 % ;

**Considérant** qu'étant donné qu'il y a sur la propriété une résidence, 2 remises et un garage projeté, le propriétaire s'engage à démolir la plus grande de ses 2 remises pour atteindre le coefficient d'emprise au sol de 13,43 % ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-123 sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur, afin d'autoriser un coefficient d'emprise au sol des bâtiments de 13,43 % plutôt que 10 %, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-282

**8.11 Dossier PIIA 2018-023 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur**

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur;

**Considérant** que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur, conformément au dossier PIIA 2018-023.

**ADOPTÉE.**

2018-12-283

**8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées**

**Considérant** que le promoteur est propriétaire du lot 3 439 153 du cadastre du Québec (emprise du chemin), tel que détaillé sur un plan préparé par madame Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 5895, daté du 5 novembre 2018 ;

**Considérant** que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

**Considérant** que le promoteur est en accord avec ladite entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement « Chemin Pierre » ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2018-12-284

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

- 8.13** *Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité de Mille-Isles de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163*

**Considérant** que suite à l'exécution des travaux, la municipalité est tenue d'entreposer les biens pour une période de 60 jours, selon l'article 942 du Code civile du Québec ;

**Considérant** que les biens entreposés n'ont pas été réclamés par le propriétaire et les frais encourus par la municipalité pour l'entreposage n'ont pas été acquittés dans le délai prévu de 60 jours ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 942 du Code civile du Québec, la municipalité organise une vente par enchère des biens entreposés, le 18 décembre 2018 à 9 h dans le stationnement de l'hôtel-de-ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité les pouvoirs de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163 et à adjuger la vente à un tiers selon le meilleur prix obtenu ;

**QUE** le montant initial de l'enchère est établi à 300 \$, que la vente sera faite comme un tout et non de façon individuelle ;

**QU'**à défaut d'enchérisseur présent, madame LaRocque est autorisée à vendre les biens de gré à gré, les donner à un organisme de bienfaisance ou s'il est impossible d'en disposer ainsi, les détruire.

**ADOPTÉE.**

2018-12-285

- 8.14** *Autorisation de signer le reçu de quittance et la transaction pour le dossier de la Cour no. 700-22-036117-165*

**Considérant** le litige opposant Uniroc Construction inc. à la municipalité et à Équipe Laurence, Expert Conseil, S.E.N.C. ;

**Considérant** la proposition d'entente hors cours ;

**Considérant** qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité d'accepter cette proposition.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** le reçu quittance et transaction dans le dossier de Cours no. 700-22-036117-165, opposant Uniroc Construction inc. à la municipalité et à Équipe Laurence, Expert Conseil, S.E.N.C. ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**D'AUTORISER** monsieur Michel Boyer, maire, à signer le reçu quittance et transaction mentionnée ci-haut pour et au nom de la municipalité ;

**D'AUTORISER** le paiement de la partie de la réclamation sous la responsabilité de la municipalité ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 02-130-00-412.

**ADOPTÉE.**

2018-12-286

**8.15 Autorisation de signer l'ordre de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** que le profil du chemin doit être ajusté en raison des niveaux de rocs plus élevés que ceux estimés dans les prévisions ;

**Considérant** que l'augmentation du volume des déblais de première classe par rapport à ceux estimés représente un supplément de 34 472 \$ taxes en sus ;

**Considérant** que l'ordre de changement numéro 1 préparé par WSP inclut l'augmentation du volume de déblais de première classe et le report de la pose du granulaire MG-20 au printemps 2019 ;

**Considérant** que le report de la pose du granulaire MG-20 prévu au printemps 2019 représente une économie de 120 082.50 \$ plus taxes applicables pour l'année 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'ordre de changement numéro 1.

**ADOPTÉE.**

2018-12-287

**8.16 Prolongation du mandat WSP relatif aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** la résolution 2017-08-191 octroyant à la firme WSP le contrat relatif à la préparation des plans et devis de construction du chemin Shrewsbury incluant le suivi du dossier lors d'appel d'offres et de la construction ;

**Considérant** la prolongation de l'échéancier des travaux suite à la nécessité de modifier en partie les plans et devis afin de répondre à la réalité terrain ;

**Considérant** l'offre de service proposée par la firme WSP le 22 novembre 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROLONGER** le mandat de la firme WSP relativement aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury pour un montant de 9 180 \$, taxes en sus ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

**ADOPTÉE.**

2018-12-288

**8.17 Prolongation du mandat de surveillance en résidence et de contrôle qualitatif des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** la résolution 2018-09-205 octroyant à la firme Cohésion totale Inc. le contrat relatif à la surveillance en résidence et le contrôle qualitatif des travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury ;

**Considérant** la prolongation de l'échéancier des travaux suite à la nécessité de modifier en partie les plans et devis afin de répondre à la réalité terrain ;

**Considérant** l'offre de service proposée par la firme Cohésion totale Inc. le 19 novembre 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROLONGER** le mandat de la firme Cohésion totale Inc. relativement à la surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier du chemin Shrewsbury pour un montant maximal de 14 500 \$, taxes en sus ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

**ADOPTÉE.**

2018-12-289

**8.18 Autorisation de payer la demande de paiement numéro 1 à David Riddell Excavation Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport Inc. ;

**Considérant** la facture 16 645 soumise par David Riddell Excavation/transport Inc. au montant de 184 200.66 \$ taxes en sus pour les travaux effectués entre le 10 octobre et le 16 novembre 2018 ;

**Considérant** le certificat de paiement émis par WSP.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture 16 645 au montant de 184 200.66 \$ taxes en sus ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 ;

**DE PRÉCISER** que la retenue contractuelle de 20 466.74 \$ est appliquée.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-290

**8.19 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin du lac Hughes en 2017**

**Considérant** les travaux de pulvérisation et de réparation de chaussée sur le chemin du lac Hughes réalisés en 2017 ;

**Considérant** que le contrat octroyé à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. inclut une retenue contractuelle de 10% à titre de garantie des travaux pour une période de 1 an suivant la fin des travaux ;

**Considérant** la demande de libération de la retenue contractuelle soumise par David Riddell Excavation/Transport Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la libération de la retenue contractuelle d'un montant de 6 636.07 \$ taxes en sus et son paiement ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

**ADOPTÉE.**

2018-12-291

**8.20 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin Cambria en 2017**

**Considérant** les travaux effectués sur le chemin Cambria réalisés en 2017 ;

**Considérant** qu'une retenue de 5 % a été libérée suite à l'acceptation provisoire des travaux via la résolution 2018-02-049 tel que prévu dans le contrat ;

**Considérant** que la municipalité conserve une retenue contractuelle de 5 % à titre de garantie des travaux ;

**Considérant** la demande de libération de la retenue contractuelle soumise par David Riddell Excavation/Transport Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la libération de la retenue contractuelle d'un montant de 26 638.34 \$ taxes en sus et son paiement ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

**ADOPTÉE.**

2018-12-292

**8.21 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés pour l'année 2018 : Association des Propriétaires du lac Dainava Inc.**

**Considérant** la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**Considérant** que l'Association des Propriétaires du Lac Dainava Inc. a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

**Considérant** la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière ;

**Considérant** que la demande d'aide financière de l'Association des Propriétaires du Lac Dainava Inc. satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCORDER** à l'Association des Propriétaires du lac Dainava Inc. une aide financière de 6 025.52 \$ pour l'entretien du chemin Dainava, comme prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2017 ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-12-293

### **8.22 Contrat pour l'aménagement du sous-sol de la salle communautaire**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder aux réparations des dommages suite à l'inondation qui a eu lieu au printemps 2018 au sous-sol de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

**Considérant** le besoin d'aménager les locaux au sous-sol pour compléter les travaux de réfection et de mise aux normes qui ont eu lieu en 2017-2018 ;

**Considérant** les recommandations de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** à RDco le contrat pour les réparations suite à l'inondation du printemps 2018 et l'aménagement des locaux au sous-sol pour un montant de 9 144.60 \$ taxes en sus ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-02000-710

**DE PRÉCISER** que les travaux débiteront dans la semaine du 7 janvier 2019.

**ADOPTÉE.**

2018-12-294

### **8.23 Sécurité civile - demande d'aide financière**

**Considérant** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**Considérant** que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**Considérant** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution ;

**DE CONFIRMER** que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 254 \$ sur le montant total de 5 754 \$ ;

**D'AUTORISER** monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire d'aide financière attestant que les renseignements qu'il contient son exacts ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 02-23000-414.

**ADOPTÉE.**

2018-12-295

### **8.24 Dérégation de mise en concurrence concernant l'entente de location du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme**

**Considérant** que la municipalité désire renouveler l'entente de location d'un espace pour le véhicule du Service de protection contre l'incendie dans le secteur de Bellefeuille avec la Ville de Saint-Jérôme pour une période de cinq (5) ans ;

**Considérant** que la municipalité demande la possibilité de louer un espace supplémentaire à même le bâtiment pour y accueillir un véhicule supplémentaire ;

**Considérant** qu'en prenant en considération l'option de location d'un espace supplémentaire, les coûts de location pendant la période de cinq (5) ans sont de 73 162.52 \$ taxes en sus ;

**Considérant** que la location permet à la municipalité de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'offrir un meilleur service aux citoyens du secteur du Lac Paul, du Lac Robert et du Lac Massie ;

**Considérant** que cet emplacement est la seule option qui répond à toutes les exigences du schéma de couverture de risque ;

**Considérant** qu'une demande de dérogation de mise en concurrence est demandée par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière afin de permettre la signature de l'entente sans avoir à procéder à une demande de soumission par invitation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation de mise en concurrence déposée par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**D'ACCEPTER** de recevoir la soumission au montant de 73 162.52 \$ taxes en sus, pour la location du poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme.

**ADOPTÉE.**

2018-12-296

**8.25 Autorisation de signer l'entente de location du poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la ville de Saint-Jérôme**

**Considérant** que l'entente de location du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la ville de Saint-Jérôme se termine le 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que la municipalité juge opportun de poursuivre la location d'espaces afin d'assurer une couverture adéquate du territoire ;

**Considérant** les conditions de renouvellement de l'entente négociée entre la municipalité et la ville de Saint-Jérôme ;

**Considérant** que la dérogation adoptée par le conseil permet d'octroyer le contrat de location de gré à gré.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Michel Boyer, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles l'entente de location du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la ville de Saint-Jérôme pour une période de cinq (5) ans au montant ne pouvant pas dépasser 73 162.52 \$ taxes en sus, ;

**DE PRÉVOIR** au budget 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 un montant pour cette location de l'espace selon les modalités de l'entente ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-22000-511.

**ADOPTÉE.**

2018-12-297

**8.26 Rémunération 2019 du personnel du Service de sécurité incendie**

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet de majorer de 1.5 % la rémunération du personnel de la sécurité incendie au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Considérant** que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire du personnel du Service de sécurité incendie tel que recommandé.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'AUTORISER** les augmentations de salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2019 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

<b>Activité communautaire 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3801	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3802	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3821	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3822	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

<b>Entretien 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3902	18,73 \$	Assistant-directeur	18,45 \$
3921	18,73 \$	Capitaine	18,45 \$
3922	28,09 \$	Capitaine/férié	27,67 \$
3931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
3932	26,22 \$	Pompier/férié	25,83 \$

<b>Formation 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3701	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3702	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3721	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3722	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

<b>Garde 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6602	0,00 \$	Assistant-directeur	0,00 \$
6621	0,00 \$	Capitaine	0,00 \$
6622	0,00 \$	Pompier	0,00 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

<b>Gestion/allocation 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
5901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
5902	19,71 \$	Assistant-directeur	19,42 \$
5921	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
5931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
4801	19,37 \$	Formateur/superviseur	19,08 \$

<b>Intervention 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3511	25,93 \$	Assistant-directeur	25,55 \$
3521	25,93 \$	Capitaine	25,55 \$
3522	38,89 \$	Capitaine/férié	38,32 \$
3531	23,21 \$	Pompier qualifié	22,87 \$
3532	34,81 \$	Pompier qualifié/férié	34,30 \$
3533	20,71 \$	Pompier recrue	20,40 \$
3534	31,06 \$	Pompier recrue/férié	30,60 \$

<b>Prévention 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6401	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6402	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
6421	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
6431	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
6432	26,04 \$	Pompier investigateur	25,66 \$
6437	26,04 \$	Pompier éducateur	25,66 \$
6441	26,04 \$	Inspecteur	25,66 \$

<b>Réunion 2019 (1.5%)</b>			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6502	16,25 \$	Assistant-directeur	16,01 \$
6521	16,25 \$	Capitaine	16,01 \$
6531	16,25 \$	Pompier	16,01 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

Soutien à un autre service 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3602	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3621	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3631	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

**ADOPTÉE.**

2018-12-298

### **8.27 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers**

**Considérant** que la municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

**Considérant** que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionnés ;

**Considérant** que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 033.34 \$ ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

**ADOPTÉE.**

2018-12-299

### **8.28 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer des personnes responsables de l'application du règlement concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité ;

**Considérant** que la municipalité a adjugé à Patrouille Canine Alexandre Roy le contrat de contrôle animalier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 par la résolution 2018-11-249 ;

**Considérant** que Patrouille Canine Alexandre Roy est représentée par monsieur Alexandre Roy.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Roy, propriétaire de l'entreprise Patrouille Canine Alexandre Roy, comme étant un responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux ;

**D'AUTORISER** monsieur Alexandre Roy à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité sur son territoire en vertu dudit règlement et suivant les procédures établies pour la durée du contrat adjudgé par la résolution 2018-11-249.

**ADOPTÉE.**

2018-12-300

**8.29 Autorisation de signer une entente dans le dossier d'un employé de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, et un employé dont il ne convient pas de dévoiler le nom mais dont tous les membres du conseil confirment connaître l'identité, relativement à la terminaison de l'emploi de cet employé ;

**CONSIDÉRANT** les paramètres essentiels négociés et convenus entre madame Channell et cet employé relativement aux modalités applicables à la terminaison de son emploi ;

**CONSIDÉRANT** que le texte matérialisant ces paramètres essentiels de l'entente négociée sera produit sous peu sous la forme d'une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance et soumis aux parties pour signature.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** les paramètres substantiels présentés au conseil relativement à la conclusion d'une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre la municipalité et l'employé ;

**D'AUTORISER** Mme Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance à être préparée dans le but de préciser ces paramètres substantiels acceptés, ainsi que tout autre document requis afin de matérialiser ladite entente.

**ADOPTÉE.**

2018-12-301

**8.30 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre**

**Considérant** que l'article 15.11 de la convention collective statue que les heures accumulées dans la banque de temps sont payées à l'avant dernière paye de l'année ;

**Considérant** que l'article 18.02 de la convention collective statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises, sont payées la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

**Considérant** le tableau des heures monnayables présenté au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**DE PRÉCISER** que le montant des heures monnayables dues représente, à ce jour, une somme de 12 346.21 \$ et que ce montant sera ajusté le 10 décembre 2018 ;

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

**ADOPTÉE.**

2018-12-302

**8.31** *Démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs*

**Considérant** la démission de madame Janick Roy occupant la fonction de responsable des communications et des loisirs déposée à la directrice générale et secrétaire-trésorière le 19 novembre 2018 et en vigueur à compter du 9 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de madame Janick Roy ;

**DE SOULIGNER** la qualité du travail de madame Janick Roy ;

**DE REMERCIER** madame Janick Roy pour ses services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleur des chances et un franc succès dans son nouveau travail.

**ADOPTÉE.**

2018-12-303

**8.32** *Affichage du poste de responsable des communications et des loisirs*

**Considérant** la démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs ;

**Considérant** que le poste de responsables des communications et des loisirs est vacant ;

**Considérant** que le conseil désire afficher le poste de responsables des communications et des loisirs pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

**Considérant** que le poste est un poste syndiqué, permanent à temps complet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**D’AFFICHER** le poste de responsable des communications et des loisirs selon les procédures établies par la municipalité.

**ADOPTÉE.**

2018-12-304

**8.33** ***Embauche d’une ressource temporaire à temps partiel au poste de responsable des communications et des loisirs***

**Considérant** la démission de madame Janick Roy ;

**Considérant** la nécessité d’avoir une personne pour assurer, entre autres, les tâches relatives à la réception le lundi ;

**Considérant** la nécessité d’avoir une personne pour assurer l’intérim du poste de responsable des communications et des loisirs le temps de procéder à son affichage et à l’embauche d’une ressource permanente, temps plein.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (6) :

**D’EMBAUCHER** madame Stéphanie Robitaille à titre d’employée temporaire à temps partiel pour assurer l’intérim de la fonction du responsable des communications et des loisirs. Cette affectation est applicable à partir du 29 novembre 2018 et se poursuivra jusqu’à l’embauche d’une ressource qui occupera le poste à temps plein.

**ADOPTÉE.**

2018-12-305

**8.34** ***Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière remplaçante***

**Considérant** que l’horaire d’hiver au Service des travaux publics a commencé le 2 décembre 2018 ;

**Considérant** la nécessité d’avoir 2 employés au Service des travaux publics afin de répondre aux besoins ;

**Considérant** l’indisponibilité des personnes présentes sur la liste de rappel ;

**Considérant** la recommandation de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (6) :

**D’EMBAUCHER**, séance tenante, madame Mona Tremblay pour occuper la fonction de journalière temporaire.

Madame Mona Tremblay a débuté le 27 novembre 2018. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-306

**8.35 *Embauche de monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019***

**Considérant** le besoin d'embaucher des surveillants pour la bonne marche de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;

**Considérant** l'affichage des postes fait à l'interne, sur le site Internet de la municipalité et par l'envoi d'une infolettre ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation du directeur aux travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines débutant la semaine du 16 décembre 2018 et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

2018-12-307

**8.36 *Embauche de madame Gabrielle Raymond à titre de surveillante de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019***

**Considérant** le besoin d'embaucher des surveillants pour la bonne marche de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;

**Considérant** l'affichage des postes fait à l'interne, sur le site Internet de la municipalité et par l'envoi d'une infolettre ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation du directeur aux travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** madame Gabrielle Raymond à titre de surveillante de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines débutant la semaine du 16 décembre 2018 et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

2018-12-308

**8.37 *Embauche de monsieur Frédérik Dansereau à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019***

**Considérant** le besoin d'embaucher des surveillants pour la bonne marche de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**Considérant** l'affichage des postes fait à l'interne, sur le site Internet de la municipalité et par l'envoi d'une infolettre ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation du directeur aux travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** monsieur Frédérik Dansereau à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines débutant la semaine du 16 décembre 2018 et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

2018-12-309

**8.38 Autorisation de signer le Protocole d'entente avec la Maison de la Famille Au cœur des générations d'Argenteuil pour le programme de Famille en Action**

**Considérant** que le Comité d'action local d'Argenteuil et La Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil collaborent depuis 2016 avec les municipalités de Mille-Isles et du Canton de Gore pour offrir des activités aux jeunes de 0 à 5 ans et leurs familles dans le cadre du programme Famille en Action ;

**Considérant** que le protocole d'entente avec la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil pour les années 2015 à 2018 vient à échéance au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** les interactions privilégiées que le programme permet entre les familles ayant de jeunes enfants et les intervenants du territoire ;

**Considérant** que le programme est bien apprécié par les participants ;

**Considérant** que le conseil juge important de continuer à offrir des activités à cette clientèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** les engagements décrits dans le protocole d'entente entre La Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents au Protocole d'entente avec la Maison de la Famille Au cœur des générations d'Argenteuil pour le programme de Famille en Action.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018-12-310

### **8.39 Contribution à la Fondation Pallia-Vie**

**Considérant** que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord est un organisme à but non lucratif qui doit, dans la mesure du possible, s'autofinancer ;

**Considérant** que la Fondation Pallia-Vie organise et gère les activités de financement au nom de la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord ;

**Considérant** l'importance d'un environnement familial et humain pour les personnes en fin de vie ;

**Considérant** que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord offre des soins gratuits de qualité à ces personnes ;

**Considérant** que des citoyens de la Municipalité de Mille-Isles ont bénéficié de cet environnement approprié pour mourir sereinement et en toute dignité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE VERSER** une contribution au montant de 200 \$ à la Fondation Pallia-Vie ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

**ADOPTÉE.**

2018-12-311

### **8.40 Appui aux franco-ontariens pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario**

**Considérant** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

**Considérant** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

**Considérant** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

**Considérant** que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

**Considérant** que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

**Considérant** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**D'EXPRIMER** sa solidarité aux francophones et aux membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

**DE DEMANDER** au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario ;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière ;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario ;

**D'ACHEMINER** cette résolution au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE.**

### **9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### **10. Levée de la séance**

À **21 h 15**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Sarah Channell  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

2018-12-312



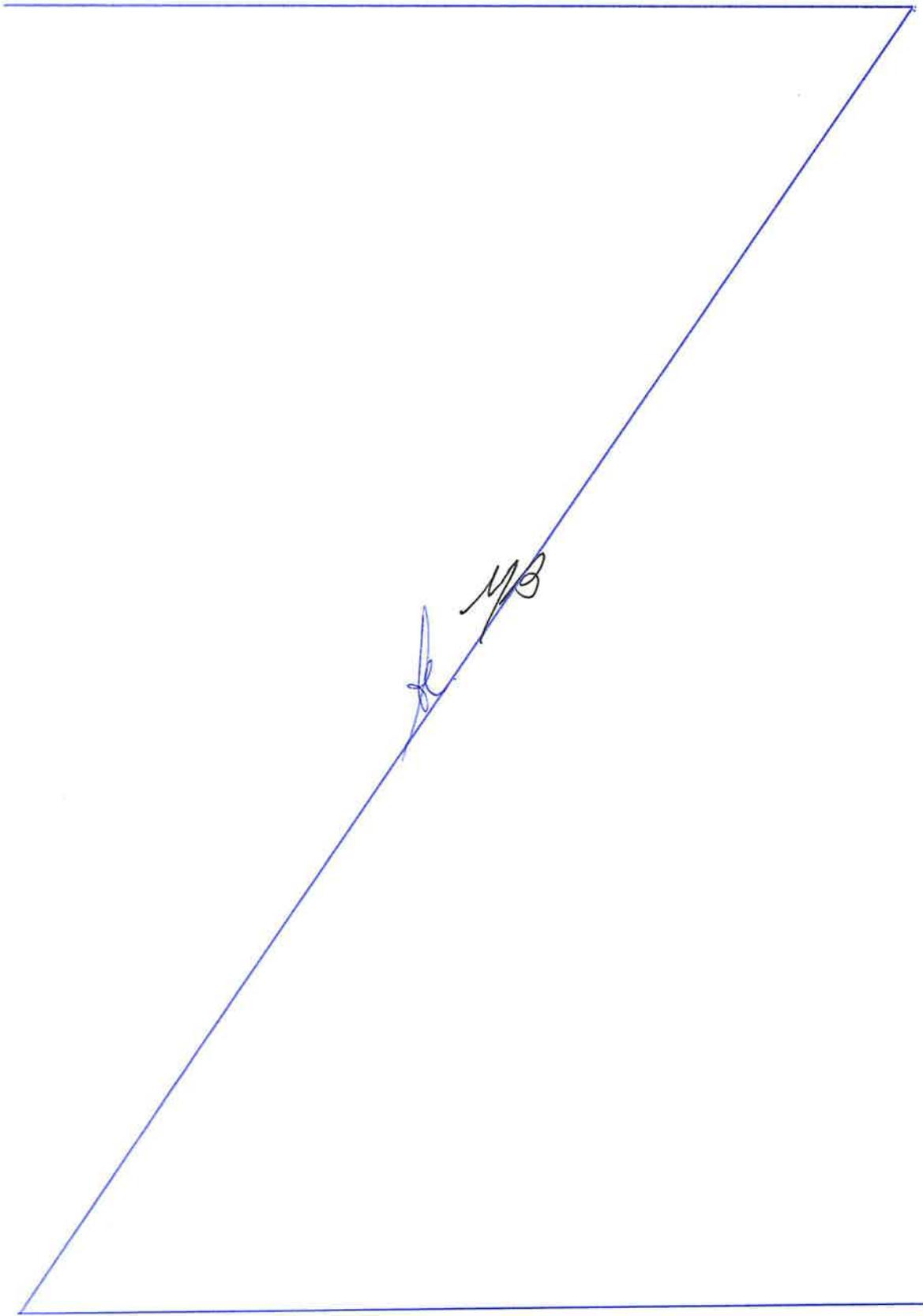
No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

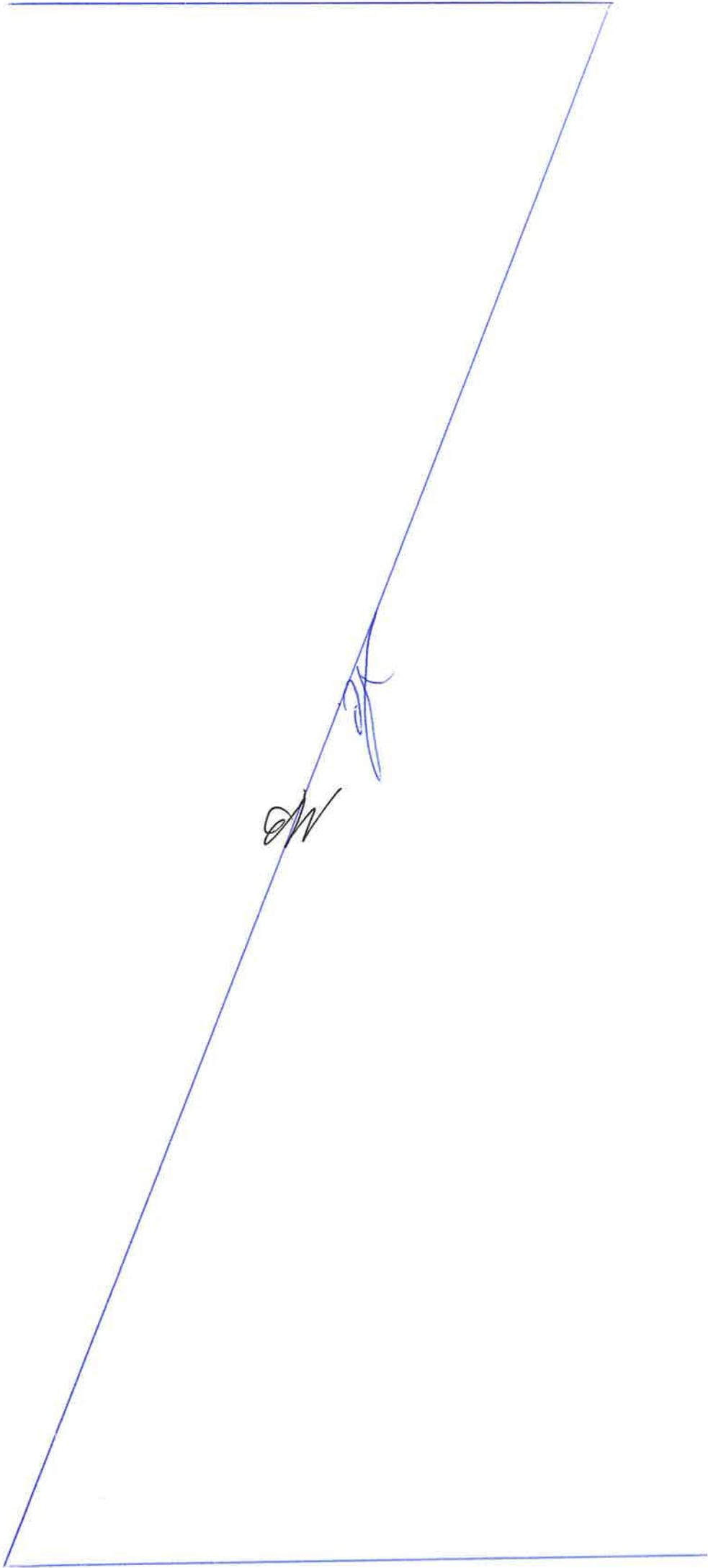
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Michel Boyer*  
Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99



No de résolution  
ou annotation